



Berne, le 28 janvier 2019

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Rapport 2017–2018 du Comité national de pilotage CII

Introduction

Le présent rapport présente un résumé des activités de la CII nationale au cours des années 2017 et 2018. Il s'adresse aux départements fédéraux à l'origine de ce mandat, à savoir le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et le Département fédéral de justice et police (DFJP).

En 2017 et 2018, la présidence des comités nationaux CII a été assumée par les organes compétents dans le domaine de la migration et de l'intégration. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM / Adrian Gerber, chef de la Division Intégration) a présidé le comité national de pilotage (CNP). Durant ces deux années, le comité national de développement et de coordination (CNDC) a été placé sous l'égide de la présidence de la Conférence des délégués à l'intégration (CID / Kurt Zubler, co-président de la CID).

Évaluation des comités nationaux CII et décision d'institution du 29 mars 2017

En 2016, le CNP CII a fait analyser, sous la direction de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), les points forts et l'organisation des comités nationaux CII¹. Cette évaluation a révélé que, dans l'ensemble, les comités CII remplissaient leurs objectifs, bien qu'il soit nécessaire d'optimiser certains domaines.

Dans cette perspective, le CNP a renforcé les objectifs, les points forts et la méthode de travail des comités nationaux (programme de travail). Il a également clarifié les responsabilités et les compétences des comités, ainsi que la question du financement des projets CII, et proposé d'instituer un secrétariat permanent (direction du Bureau national CII).²

Le 29 mars 2017, les directions du DEFR, du DFI et du DFJP ont mis en vigueur la nouvelle structure organisationnelle et ses points forts.³

¹ Évaluation de l'organisation CII nationale. Rapport final. Marcel Egger, Daniela Egger-Mikic sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales. Rapport en allemand, résumé en français. Rapport de recherche n° 8/16 (2016). <http://www.iiz.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsmid=120743>

² « Organisation nationale de la collaboration interinstitutionnelle au 1.1.2017 ». Annexe au décret du DFI, DEFR et DFJP du 29 mars 2017. Comité national de pilotage CII

³ Décision du 29 mars 2017 relative à l'organisation nationale de la collaboration interinstitutionnelle CII. En allemand. http://www.iiz.ch/mm/Beschluss_mars_2017_DE.pdf

Par la suite, le CNP a mis au concours le poste de responsable du Bureau national CII et recruté au 1^{er} septembre 2017 Christian Kälin.

Programme de travail 2017 à 2018 des comités nationaux CII

La décision d'institution prévoit de laisser le comité de pilotage fixer les points forts de la CII nationale. Le comité de pilotage a donc procédé en ce sens et posé les jalons suivants, qui ont été approuvés par les directions des départements⁴ :

« 1. Professionnaliser la coordination et la collaboration, et présenter des exemples parlants de déploiement aux interfaces des mesures d'intégration, notamment de l'AC et des SPE, de l'aide sociale, de l'AI ainsi que dans le domaine de la migration.

2. Renforcer l'intégration dans la formation et sur le marché du travail pour les bénéficiaires de l'aides sociales appartenant à des groupes cibles menacés, les personnes atteintes dans leur santé, les adultes peu qualifiés ainsi que pour les adolescents et jeunes adultes, AP/R arrivés tardivement (compétences de base et certification professionnelle).

3. Sensibiliser et renforcer la collaboration entre les acteurs centraux dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.

Le comité de pilotage CII peut revoir la teneur des points forts en soumettant une demande aux offices fédéraux concernés. »

Le comité de pilotage a concrétisé ces points forts dans le cadre d'un programme de travail comprenant les projets approuvés par le CNP CII et portés conjointement. La direction et la responsabilité du financement sont du ressort de l'organe compétent.

En outre, le programme de travail cite des projets dits associés de partenaires individuels qui revêtent pour la CII un caractère purement informatif, mais qui ont une importance pour plusieurs partenaires. La CII nationale informe ainsi régulièrement par ce biais ses partenaires de l'avancée de ces projets.

Les chapitres suivants présentent les activités et projets menés dans le cadre du programme de travail (partie 1).

Rapport : partie 1

Programme de travail 2017 et 2018

Parmi les points forts des années 2017 et 2018 figuraient en particulier les projets d'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Les partenaires de la CII ont dû relever le défi d'une intégration professionnelle rapide et durable d'un grand nombre de personnes reconnues et admises en Suisse dans les années qui ont suivi 2015/6. En particulier, les travaux de la période précédente sous la présidence du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (2015/2016) sur l'intégration des jeunes en grande difficulté ont été approfondis. En outre, l'Agenda Intégration Suisse⁵ a été développé et adopté durant la période sous revue, tandis que l'assurance-invalidité a fait l'objet d'un développement continu.⁶ Dans le contexte de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. (« Initiative contre l'immigration de masse »), la question de l'accès aux services publics de l'emploi pour tous les demandeurs d'emploi, en particulier s'agissant de l'obligation d'annoncer les postes

⁴ Annexe à la décision du 29 mars 2017 relative à l'organisation nationale de la collaboration interinstitutionnelle, p. 6

⁵ <http://www.kip-pic.ch/fr/pic/agenda-integration/>

⁶ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/iv/reformen-revisionen/weiterentwicklung-iv.html>

vacants, a pris de l'importance. La collaboration des Offices régionaux de placement (ORP) notamment avec les services sociaux des cantons, des communes et des villes a révélé qu'il était nécessaire de clarifier davantage et de rendre plus opérationnelle la notion d'employabilité ; la CII nationale a déjà livré des travaux préliminaires sur cette thématique.⁷

Dans les années 2017 et 2018, les comités nationaux ont mené sept projets CII dans le cadre de leur programme de travail. En voici le résumé :

Offres de transition I pour les jeunes atteints dans leur santé

<i>Organe compétent</i>	Office fédéral des assurances sociales (OFAS) , domaine Assurance-invalidité
<i>Délai</i>	Terminé. Rapport final : décembre 2017
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>Une étude⁸ sur les mesures déployées dans le cadre de l'offre de la transition I et ciblées sur les jeunes atteints dans leur santé a compilé des informations sur les causes et les effets, ainsi que sur le rôle des offices AI. L'implication précoce de l'AI peut être décisive pour permettre à ce groupe cible composé de jeunes à risque d'évoluer professionnellement sur la base d'un diplôme professionnel.</p> <p>Pour 18,5 % des 16 à 24 ans, l'étude a relevé un potentiel d'identification précoce permettant d'éviter certaines difficultés moyennant une procédure coordonnée. Les résultats de l'étude révèlent des lacunes dans l'offre de la transition I, principalement pour les jeunes ayant des problèmes de motivation ou des atteintes psychologiques majeurs. La plupart des recommandations concernent le domaine plus restreint de l'assurance-invalidité. Toutefois, l'étude souligne également la nécessité d'agir de concert avec la formation, la migration, l'assurance-chômage et les services sociaux. Une coordination entre les acteurs de la CII est donc nécessaire pour assurer un lien avec la formation professionnelle.</p> <p>Toute une série de recommandations ont été élaborées afin de proposer une collaboration plus en amont et plus étroite entre les systèmes de la formation à l'école obligatoire et de l'annonce dans les offices AI. De fait, le processus d'orientation professionnelle, par exemple, est souvent plus long pour ce groupe cible et nécessite l'implication de plusieurs acteurs. La Conférence des offices AI recommande également la mise en œuvre de ces propositions.</p> <p>Parmi les autres thèmes abordés figurent la détection précoce des difficultés dans la formation professionnelle afin d'éviter les éventuelles interruptions d'apprentissage et de sensibiliser les parents pour réduire les craintes et les préjugés à l'égard des interventions précoces de l'AI en faveur de leurs enfants. Sur le premier point, la mise en réseau entre l'AI et les acteurs de la formation professionnelle (école professionnelle, formation en entreprise, inspecteur professionnel) est importante.</p>

⁷ Collaboration entre l'assurance-chômage et l'aide sociale. Rapports des groupes de travail Employabilité, Modèle de financement et Convention-cadre. SECO, CDEP, AOST, CDAS, CSIAS, USAM, UVS. 23 janvier 2017

<http://www.iiz.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsmid=120741>

⁸ Offres de la transition I pour les jeunes atteints dans leur santé. Across Concept GmbH. PR-AI 2 n° 9/17. <https://www.aramis.admin.ch/Texte/?projectid=38235&Sprache=fr-CH>

	Concernant le deuxième point, il s'agit de tenir compte d'aspects relatifs à la communication.
<i>Perspectives</i>	<p>L'AI a étudié les recommandations concernant son domaine plutôt étroit et les a reprises, là où cela était pertinent, dans la révision de la mise en œuvre de l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI). Par exemple le cofinancement du Case Management Formation Professionnelle (CM FP) par l'AI a notamment été intégré au projet de développement continu de la loi sur l'assurance-invalidité. Le CMFP doit jouer un rôle central dans la mise en réseau en vue de l'identification précoce des difficultés que rencontrent les jeunes présentant de multiples problématiques. À l'époque, la Confédération avait tenu à ce que le CMFP fasse partie des projets CII et l'avait fait implémenter dans les cantons.</p> <p>Comblent les lacunes dans la structure des offres de mesures de préparation professionnelle fait également partie des tâches pour lesquelles les acteurs CII des cantons peuvent s'entendre et se coordonner. Des possibilités sont notamment à l'étude sur la manière dont l'AI pourrait participer au financement de mesures spécifiques proposées par d'autres acteurs.</p> <p>Identifier et diffuser des exemples de bonnes pratiques en matière de collaboration entre les offices AI et d'autres acteurs de la transition I permet de sensibiliser ces derniers au groupe cible des jeunes atteints dans leur santé. Cela permet également d'approfondir la collaboration dans l'optique de réussir l'intégration dans la formation et sur le marché du travail.</p> <p>Les comités CII ont pris connaissance des recommandations concernant les intersections avec d'autres domaines CII et les ont diffusées via leurs canaux.</p>

Catalogue des interfaces de l'assurance-chômage

<i>Organe compétent</i>	Secrétariat d'État à l'économie (SECO) , centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage
<i>Délais</i>	Rapport final : automne 2018 Fiches d'information : 2019
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>L'intégration sur le marché du travail et la sécurité sociale qui la soutient sont du ressort de diverses institutions. Il en découle différentes compétences institutionnelles spécifiques. Il est dès lors d'autant plus important de structurer précisément la collaboration et de s'entendre sur les passages de témoin dans ce domaine. Les recoupements doivent faire l'objet d'une entente méticuleuse et un processus de négociation doit être mis en place afin d'éviter les conflits d'objectifs pour les clients suivis conjointement. La rapidité et la durabilité de l'intégration en dépendent.</p> <p>Une étude a permis d'élaborer un catalogue systématique des interfaces entre l'AC et ses partenaires interinstitutionnels dans le domaine de l'intégration sur le marché du travail. Les analyses qui en découlent servent de base pour éliminer les obstacles – dans les limites du cadre</p>

	<p>légal en vigueur – et pour mieux coordonner les processus de collaboration. À cet effet, il est important de considérer les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une compréhension conjointe de l'intégration sur le marché du travail est centrale, surtout pour définir la notion d'employabilité. • La collaboration personnelle parallèlement à la gestion de cas revêt une grande importance. • Les compétences financières sont régies par le principe de subsidiarité et doivent faire l'objet d'une entente lors de la coopération. • Il est important d'institutionnaliser et de standardiser les interfaces pour que les passages de témoin se déroulent de manière ordonnée. <p>L'identification et la description des défis rencontrés à chaque interface ont été consignées dans une fiche d'information accompagnée d'une proposition de solution. Le rapport contient plus de 30 fiches d'information sur sept thèmes généraux : l'aide sociale, l'AI, la formation professionnelle, l'orientation professionnelle, l'assurance accidents et maladie, l'intégration des personnes de l'étranger et une compilation de questions générales.</p>
<i>Perspectives</i>	<p>Cette étude sera suivie d'une analyse détaillée des fiches d'information et d'un traitement prioritaire dans les structures CII de la Confédération ou d'une concrétisation au niveau de l'exécution dans les cantons. Correctement mis en œuvre, le potentiel d'efficacité entre les institutions peut être encore mieux exploité. Pour 2019, il semble que l'un des aspects de la coopération entre l'AC et l'aide sociale sera encore développé en tant que projet national CII.</p>

Détermination du besoin d'information auprès des bureaux cantons de la CII concernant le projet de certification professionnelle pour les adultes

<i>Organe compétent</i>	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
<i>Délai</i>	Terminé 2017
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>Une certification professionnelle de niveau secondaire II accroît l'attrait sur le marché du travail et diminue le risque de chômage (répété). En outre, des professionnels ayant suivi avec succès une formation récente permettent de mieux répondre au besoin de main-d'œuvre qualifiée.</p> <p>Entre 2013 et 2017, le SEFRI a mené un projet intitulé « Certification professionnelle et changement de profession pour les adultes » avec pour objectif d'améliorer les conditions-cadres relatives à la certification professionnelle pour adultes et accroître le taux de titres de la formation professionnelle initiale parmi les adultes qui ne disposaient d'aucune qualification sur le marché du travail. Les différentes mesures et les résultats sont disponibles sur le site Internet du SEFRI.</p> <p>La pertinence pour les organes cantonaux de la CII de la certification professionnelle pour adultes a fait l'objet de vérifications, dans le cadre</p>

	<p>de ce projet, de même que les besoins en matière d'information des partenaires concernés dans les cantons.</p> <p>L'enquête menée auprès des coordinateurs cantonaux de la CII a montré que la certification professionnelle pour adultes n'était généralement pas un thème prépondérant au sein des organes cantonaux de la CII. En conséquence, seule une minorité de personnes interrogées exprime explicitement avoir besoin d'informations. Les résultats du projet mettent en évidence un besoin plus large en matière d'information et de sensibilisation, p. ex. chez les différents partenaires de la CII.</p>
<i>Perspectives</i>	<p>En 2018 et 2019, le SEFRI mène une campagne d'information et de sensibilisation concernant la certification professionnelle pour adultes. Cette démarche, destinée en premier lieu aux adultes et aux entreprises, s'adresse également aux professionnels des services d'orientation et d'information.</p> <p>http://www.formationprofessionnelleplus.ch</p>

État des lieux concernant la situation à la phase de transition I des adolescents et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse

<i>Organe compétent</i>	<p>Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)</p> <p>Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)</p>
<i>Délai</i>	Du printemps 2018 au printemps 2019
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>Le projet comprend un état des lieux concernant la situation à la transition I des adolescents et jeunes adultes ayant immigré tardivement en Suisse en provenance de l'UE/AELE ou de pays tiers. L'étude clarifie la taille, le statut, les profils de formation et les besoins des groupes cibles. En outre, elle entend exposer les offres existantes en matière d'intégration et de formation et, le cas échéant, les offres supplémentaires requises.</p> <p>La Confédération et les cantons utilisent les résultats de l'étude pour améliorer l'intégration dans la formation des jeunes qui ont grandi à l'étranger, vivent en Suisse depuis un certain temps et y resteront sur le long terme.</p> <p>L'étude s'inscrit dans le contexte de l'objectif de politique de la formation de la Confédération et des cantons, qui consiste à permettre à 95 % des jeunes d'obtenir un diplôme de degré secondaire II. Dans le cadre des travaux concernant l'Agenda Intégration Suisse, qui rend obligatoire le processus d'intégration pour les personnes issues du domaine de l'asile, il s'est également avéré nécessaire de clarifier le nombre et les besoins en matière de formation des adolescents et jeunes adultes immigrés tardivement et originaires de l'UE/AELE ou de pays tiers.</p>
<i>Perspectives</i>	L'étude fait partie de la deuxième phase de l'Agenda Intégration Suisse (www.agendaintegration.ch) et sert de base aux cantons pour adapter et

	compléter leurs mesures destinées à amener les adolescents et jeunes adultes à obtenir un diplôme du degré secondaire II.
--	---

Encouragement linguistique *fide*, programme pour l'assurance qualité

<i>Organe compétent</i>	Secrétariat d'État aux migrations , Division Intégration
<i>Délai</i>	Introduction du <i>passport des langues</i> et de l' <i>évaluation de langue fide</i> : fin 2017
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>Dans la promotion de l'intégration comme dans d'autres domaines de la CII, l'encouragement des compétences linguistiques chez les personnes allophones représente une grande part des mesures d'encouragement. L'encouragement linguistique joue un rôle important non seulement dans la formation professionnelle et les mesures du marché du travail de l'AC, mais aussi dans l'aide sociale et l'AI.</p> <p>Avec le nouveau droit sur les étrangers et sur la nationalité (LN 1.1.2018, LEI 1.1.2019), les compétences linguistiques comme condition d'octroi d'autorisations et/ou de la nationalité feront l'objet de contrôles plus stricts ; en outre, il sera nécessaire de disposer d'un certificat linguistique reconnu.</p> <p>Entre 2017 et 2018, le Secrétariat fide a développé l'assurance-qualité dans le domaine de l'encouragement linguistique. Les organismes délivrant des certificats linguistiques peuvent demander la reconnaissance de leurs tests afin de prouver qu'ils remplissent bien les exigences minimales visées dans l'ordonnance sur la nationalité suisse (OLN) et l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Une commission consultative chargée des questions de qualité vérifie la conformité des tests aux critères de qualité généralement reconnus par lesdites ordonnances.</p> <p>En outre, le Secrétariat fide propose depuis fin 2017 son propre certificat linguistique reconnu, l'évaluation de langue fide. Ses exercices se rapportent à des situations du quotidien en Suisse, tiennent compte de la diglossie, sont accessibles notamment aux personnes peu instruites et permettent d'obtenir dans tous les cas, que cela concerne les compétences orales ou écrites, un résultat conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Les personnes qui réussissent le test obtiennent ce que l'on appelle le <i>passport des langues</i>.</p> <p>Outre le <i>passport des langues</i>, un instrument national est disponible depuis début 2018, afin de faire état des compétences linguistiques qui ont été testées selon une procédure reconnue.</p> <p>Sur mandat du SEM, le CNP CII a décidé (20.06.17) de créer un groupe d'accompagnement largement représentatif (comité de coordination).</p> <p>L'objectif est d'établir le <i>passport des langues</i> dans les domaines de la CII, afin de le faire connaître au-delà du cadre des décisions relevant du droit des étrangers, notamment chez les prestataires qui proposent des</p>

	<p>mesures d'intégration, dans les instituts de formation et auprès des employeurs, et d'en faire un instrument de travail avéré.</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle, des solutions ont été trouvées fin 2018 afin que désormais, les instituts de formation professionnelle puissent aussi proposer et organiser l'évaluation de langue fide.</p>
<i>Perspectives</i>	Pour les années à venir, l'objectif consiste à examiner et à améliorer progressivement l'ancrage du passeport des langues et des offres de fide auprès des différents partenaires CII.

Évaluation du potentiel des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire

<i>Organe compétent</i>	Secrétariat d'État aux migrations , Division Intégration
<i>Délais</i>	Test sur le terrain de la palette d'outils disponibles : premier semestre 2019, Rapport final : octobre 2019
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>Différents partenaires CII contribuent à l'intégration des AP/R. Selon le potentiel professionnel des personnes, les organes chargés de la formation professionnelle et les autorités du marché du travail participent aux côtés des services de la promotion de l'intégration et de l'aide sociale au suivi du processus d'intégration. Ainsi, l'art. 53, al. 5, de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) prévoit des clarifications de la notion d'employabilité lors de l'annonce de AP/R auprès des services publics de l'emploi.</p> <p>Afin d'assurer une formation ciblée et une intégration réussie sur le marché du travail, les instruments existants dans les domaines de l'AI et de l'AC seront complétés par la nouvelle méthode d'évaluation du potentiel développée par la promotion de l'intégration.</p> <p>L'évaluation porte sur les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - linguistiques, - liées à la formation et à l'expérience, - en matière de santé, - sociales et - relatives à la motivation. <p>Sur la base de ces différentes analyses, l'évaluation du potentiel permet d'élaborer des plans d'intégration sur le marché du travail réalistes pour les AP/R. Le lancement et la coordination de mesures cohérentes conduisent à une orientation plus ciblée dans la préparation et l'introduction à une activité professionnelle. Les différents partenaires CII sont impliqués dans le développement et la mise en œuvre de cette démarche. L'intégration professionnelle comprend, par exemple, une préparation à une formation, un accompagnement lors de la phase d'initiation ou un encouragement linguistique complémentaire.</p>
<i>Perspectives</i>	L'évaluation du potentiel constitue une base importante pour élaborer des plans d'intégration individuels ciblés, qui pourront ensuite être

	<p>adaptés si nécessaire durant le processus d'intégration. Étant donné que généralement plusieurs acteurs institutionnels sont impliqués dans l'intégration des AP/R et que les compétences peuvent changer, l'évaluation du potentiel intervient relativement tôt dans une gestion de cas. Cela permet d'améliorer en permanence et de pérenniser l'intégration professionnelle et l'intégration sur le marché du travail. Cet instrument sera finalisé après une phase de test dans six cantons, puis mis à la disposition des organes d'exécution. Les partenaires CII seront informés à cet égard conformément à la décision du CP CII (20.06.17) afin qu'ils puissent également utiliser les résultats dans leur activité de conseil.</p> <p>Ce nouvel instrument sert de base à la collaboration entre les acteurs CII pour ce qui est de la coordination des mesures de préparation et d'accompagnement liées à une formation ou à une activité professionnelle.</p>
--	--

Protection contre les accidents lors des stages

<i>Organe compétent</i>	Comité national de développement et de coordination (CNDC) sur la base d'un arrêt du Tribunal fédéral
<i>Délais</i>	Demande du CNDC : printemps 2017 ; clôture : octobre 2018
<i>Avancées réalisées grâce au projet</i>	<p>Des clarifications ont été menées en étroite collaboration avec la Suva, l'AI et l'aide sociale concernant la couverture en cas d'accident durant les stages et les programmes d'intégration professionnelle. Les enseignements tirés de l'arrêt du Tribunal fédéral sur l'obligation d'assurance ont été mis à jour pour les institutions actives dans le domaine de l'intégration professionnelle ainsi que pour les autorités chargées de l'aide sociale et les offices AI. En outre, la Suva a entrepris d'adapter une recommandation destinée aux assureurs contre les sinistres, qui vaut également pour les assureurs privés.</p> <p>La CII a clarifié pour tous les partenaires et acteurs les conséquences dans la pratique de l'arrêt, selon lequel les personnes faisant l'objet d'un placement à l'essai ou participant à un programme d'intégration sur le marché du travail sont assurées contre les accidents professionnels et non professionnels.</p> <p>Cette démarche a permis d'harmoniser auprès des partenaires CII la communication relative à la couverture d'assurance et de lever les incertitudes quant à cette thématique.</p>
<i>Perspectives</i>	La version remaniée de la recommandation de la Commission ad hoc Sinistre LAA du 27 juin 2018 « n° 01/2007 : Interventions temporaires au sens d'activité professionnelle et placements à l'essai à l'initiative des offices AI, des assureurs-accidents et de l'aide sociale » est appliquée dans la pratique. Les conventions de prestations et les contrats d'engagement sont complétés par le nouveau passage sur la couverture d'assurance.

	<p>Les associations du domaine de l'intégration sur le marché du travail recommandent à leurs membres des procédures afin de remplir les exigences en matière d'assurance.</p>
--	--

Projets associés

Les comités nationaux CII ont régulièrement fait état des progrès réalisés dans les projets dits associés et discuté de leur impact. Il s'agit de projets à caractère informatif pour la CII, mis en œuvre par un ou deux partenaires CII et dont les résultats et enseignements ont une pertinence aussi pour les autres systèmes. En 2017 et 2018, il était notamment question :

- de l'élaboration de deux expertises juridiques du SECO sur l'échange de données et sur la collaboration dans le cadre de projets CII ;
- du développement de projets communs concernant l'intégration sur le marché du travail de personnes présentant des problématiques multiples (projet Pforte en Argovie, projet pilote Optima dans le canton de Lucerne), en collaboration avec le SECO et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ;
- des résultats de la Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail (OFAS)⁹ ;
- de projets liés à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI) (OFAS) ;
- de l'étude « Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale » (OFAS)¹⁰ ;
- du projet « Certification professionnelle et changement de profession pour les adultes » (SEFRI) ;
- d'une vue d'ensemble des mesures de formation dans le domaine des compétences de base des adultes (SEFRI) ;
- du programme pilote de « préapprentissage d'intégration et d'encouragement précoce de la langue » destiné à renforcer l'intégration sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés (SEM) ;
- du projet pilote « Encourager le potentiel des migrants » (SEM)
- de l'Agenda Intégration Suisse (SEM).

⁹ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/sozialversicherungen/iv/grundlagen-gesetze/arbeitsmarktintegration/nationale-konferenz.html>

¹⁰ OFAS, étude du Programme national contre la pauvreté, rapport de recherche n° 7/17

Rapport : partie 2

Structures nationales de la collaboration interinstitutionnelle

La CII sert à coordonner plus efficacement les mesures et les offres des différentes institutions dans l'intérêt de leurs bénéficiaires. En outre, la structure nationale de la CII a pour objectif le transfert de connaissances, le développement continu et la coordination active aux interfaces entre les institutions concernées.

Comité national de pilotage CNP

Le CNP CII se réunit trois fois par an. Les séances servent à rendre compte régulièrement de l'évolution et de la poursuite des projets CII (programme de travail 2017/18) ; le CNP prend les décisions qui s'imposent.

Par ailleurs, le CNP soulève et discute certains thèmes transversaux pertinents. Dans ce cadre, il s'est notamment intéressé ces deux dernières années à des sujets tels que la décision d'institution, les processus d'affaires, le programme de travail 2017/18, une lettre de la CII Zurich qui lui était adressée (29.03.2017), le développement continu de l'AI (révision de la LAI), les interfaces entre les partenaires CII (20.06.2017), l'expertise juridique concernant la protection des données dans le cadre des projets CII (19.09.2017), l'étude de l'OFAS (projet CII) « Offres de transition I pour les jeunes atteints dans leur santé », l'Agenda Intégration Suisse, le nouveau projet CII « Adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse » du SEFRI et de la CDIP (22.03.2018), la collaboration et la communication avec les acteurs économiques sur la base des exemples Compasso (B. Rigassi) et du rapport sur les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire (E. Gnesa) (20.06.2018), la présentation des résultats intermédiaires de l'étude du SECO sur le projet CII relatif aux interfaces avec l'AC ainsi que la carte géographique du système d'intégration professionnelle avec représentation graphique des différents scénarios et assurances impliquées de Compasso (19.09.2018).

Les séances du CNP font l'objet d'un procès-verbal et un résumé des points de l'ordre du jour est publié sur le site internet.

Comité national de développement et de coordination CNDC

Le CNDC se réunit trois fois par an. Ses séances font l'objet d'un procès-verbal.

Le CNDC se penchait notamment sur des thèmes tels que l'évaluation du potentiel des réfugiés et personnes admises à titre provisoire, les structures CII dans le canton de Lucerne, les nouveautés du droit des étrangers (07.03.2017), la clarification des processus d'affaires, le projet Pforte du canton d'Argovie (14.06.2017), (05.09.2017), la stratégie pour les jeunes et les jeunes adultes du canton du Valais («Plateforme T1»), l'assurance accident dans le cadre des stages (06.03.2018), les études de l'OFAS « Offres de transition I pour les jeunes atteints dans leur santé » et « Réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale » (06.06.2018) ou le projet « Catalogue des interfaces de l'AC » (05.09.2018).

Séances communes CNP / CNDC

En outre, les deux comités nationaux de la CII se sont réunis pour une séance commune en décembre 2017 et 2018. Le 14 décembre 2017, les deux organes se sont penchés sur des questions autour de la numérisation et de ses conséquences pour la clientèle des systèmes partenaires de la CII. Le 5 décembre 2018, ils ont discuté du programme Égalité et travail du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) et de la proposition de la CSIAS concernant l'aide sociale pour les personnes de plus de 55 ans.

Journée nationale de la CII

La journée nationale de la CII rassemble les coordinateurs cantonaux CII et les membres des comités nationaux CII. En 2017, il s'est tenu les 16 et 17 novembre à Schaffhouse. Les thèmes traités étaient la situation sur le marché du travail Schaffhousois, la mise en œuvre de la CII dans le canton entre l'office du travail, l'encadrement des requérants d'asile et des réfugiés, l'aide sociale de la Ville de Schaffhouse, la formation professionnelle, l'orientation professionnelle et de carrière, l'insertion AI et le délégué à l'intégration. La mise en œuvre du projet pilote « préapprentissage d'intégration » a servi d'exemple pour illustrer les propos, avant de passer à des questions juridiques dans le cadre de la CII (protection des données). Les participants ont traité de questions relevant de l'intégration dans la formation et sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus ainsi que de la collaboration entre les partenaires CII dans les cantons.

En 2018, le colloque national de la CII a eu lieu les 29 et 30 novembre à Saillon (VS). Les participants se sont penchés sur les structures CII dans le canton du Valais, en particulier sur la transition I pour les jeunes, la mise en œuvre imminente de l'Agenda Intégration dans le canton comme projet commun de la formation professionnelle, des services publics de l'emploi, du domaine de l'asile et de l'intégration. Ils ont également discuté du projet national CII du SECO « Les interfaces de la réinsertion dans le marché du travail du point de vue de l'AC : importance, défis et solutions ». Les participants ont abordé des questions relatives à la collaboration de la CII cantonale avec les comités nationaux CII et à la communication de la CII avec le public, notamment avec les acteurs économiques.

Autres travaux du Bureau

Sur la base de diverses discussions menées au sein du CNP et lors du colloque national de la CII de 2018, le Bureau a entamé à la mi 2017 les travaux concernant un concept de communication CII. Ce dernier prévoit un état des lieux des mesures de communication par les différents partenaires de la CII, qui servira à clarifier l'orientation de la communication dans les domaines suivants : 1. Informations générales concernant la CII (différentiation entre la CII opérationnelle et la CII stratégique, clarification des rôles), 2. Coordination de l'information vis-à-vis des acteurs économiques, 3. Diffusion d'informations spécialisées, 4. Information et mise en réseau entre les acteurs de la CII aux niveaux national et cantonal.

En outre, le Bureau a eu des échanges durant la période sous revue avec différents organes cantonaux CII (Zurich, Berne, Tessin, Genève, rencontre régionale en Romandie) et d'autres partenaires (Insertion Suisse¹¹, INSOS¹², Compasso¹³) concernant des pistes envisageables afin d'améliorer la collaboration avec la CII. Il s'est également penché sur deux interventions parlementaires (Motion 16.3843 Verena Herzog : « Dissolution des structures nationales de collaboration interinstitutionnelle », rejetée le 19 septembre 2018 par le Conseil national, et motion 18.4054 Verena Herzog : « Collaboration interinstitutionnelle. Stop à l'inflation bureaucratique ! » du 28 septembre 2018).

Remerciements

Le succès de la CII dépend d'une culture de la collaboration impliquant de nombreuses personnes et fondée sur l'ouverture, particulièrement dans les institutions aux niveaux cantonal et communal. Les membres des comités nationaux de la CII vous remercient toutes et tous cordialement pour le travail fourni.

¹¹ Insertion Suisse : association faîtière nationale de l'insertion socioprofessionnelle.

<http://www.arbeitsintegrationschweiz.ch/fr/accueil>

¹² INSOS : Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap.

<http://www.insos.ch/fr/>

¹³ Portail d'information pour les employeurs de l'association Compasso sur des questions d'intégration professionnelle. www.compasso.ch

Membres des comités nationaux de la CII

Comité national de pilotage CNP CII

- Secrétariat d'État aux migrations (SEM) : **Adrian Gerber**, chef de la Division Intégration (présidence de 2017 à 2018)
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS) : **Stefan Rittler**, vice-directeur, chef du domaine Assurance-invalidité
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) : **Rémy Hübschi**, vice-directeur, chef de la division Formation professionnelle et continue
- Secrétariat à l'économie (SECO) : **Oliver Schärli**, chef du centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage
- Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) : **Matthias Schnyder**, secrétaire général
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) : **Remo Dörig**, secrétaire général adjoint
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : **Susanne Hardmeier**, secrétaire générale, secrétariat général
- Association des Communes Suisses : **Renate Gautschy**, membre du comité directeur, mairesse de Gontenschwil, **Christoph Niederberger**, directeur du Bureau
- Union des villes suisses : **Marius Beerli**, responsable questions sociales
- **Kurt Zubler**, Comité national de développement et de coordination CNDC CII

Comité national de développement et de coordination CNDC CII

- Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) : **Kurt Zubler**, délégué à l'intégration du canton de Schaffhouse (présidence 2017/8)
- Conférence des offices AI (COAI) : **Marie-France Fournier**, directrice adjointe de l'office AI du canton du Valais
- Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP) : **Laurent Feuz**, chef de service des formations postobligatoires et de l'orientation, Neuchâtel
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) : **Jris Bischof**, cheffe des affaires sociales du Canton de Zoug
- Association des offices suisses du travail (AOST) : **Adrian Studer**, président du directoire du beco, Berne
- Initiative des villes pour la politique sociale : **Armin Manser**, chef des affaires sociales de la Ville d'Uster
- Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) : **Peter Diermann**, chef de secteur Suva, Lucerne
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU) : **Bettina Beglinger**, service de la formation professionnelle et continue, Lucerne

Bureau national CII

- Christian Kälin, responsable du Bureau national CII
- Stéphanie Zbinden, SEM
- Gaby Reber, Ville de Berne
- Andrea Lüthi, OFAS
- Carmen Schenk, SECO
- Sandro Stübi, SEFRI